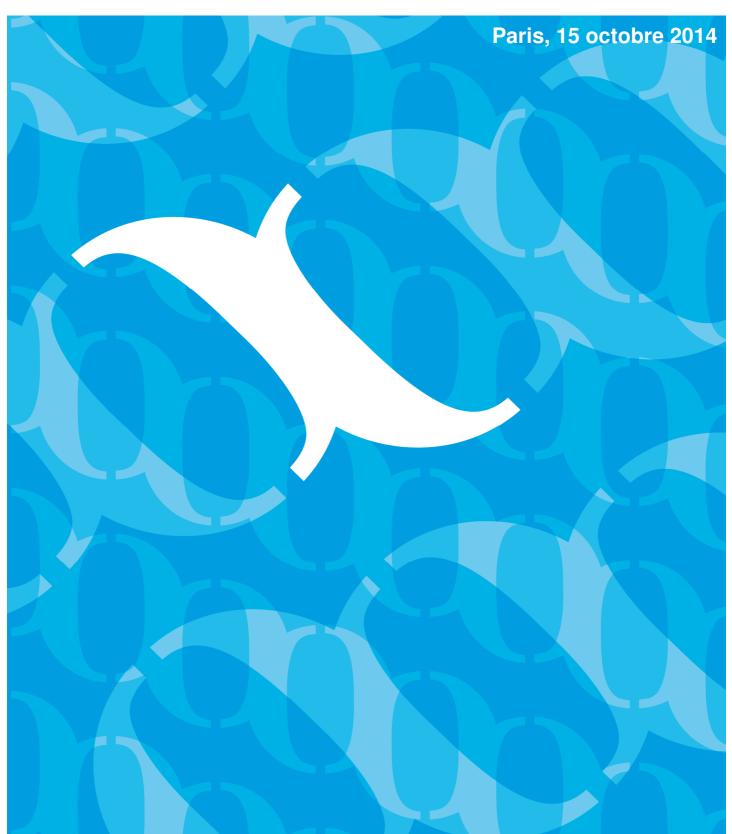


# Compterendu

**Conseil d'Administration** 





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2014\*

\*Document non encore officiellement validé. Il sera validé lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

#### INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT MICHEL DELEBARRE

Le président Michel DELEBARRE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, en remerciant la Caisse des Dépôts pour son accueil et en saluant tous les élus et représentants d'Etats. En juin, l'Assemblée Générale a décidé de faire évoluer les statuts de la MOT pour mieux servir ses membres dans un contexte très évolutif tant au niveau national qu'européen. Ce changement s'inscrit également dans la rédaction d'un nouveau programme triennal pour la MOT. Le Conseil d'Administration vise à donner une orientation politique aux travaux de la Plateforme des techniciens et à préparer l'avenir de la MOT. Le lancement à la suite du CA d'un groupe de travail sur la refonte des statuts devra déboucher sur l'adoption de ces nouveaux statuts lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 18 juin 2015 à Chamonix.

Le président Michel DELEBARRE rappelle que les statuts de la MOT n'ont pas évolué depuis six ans, or le contexte du transfrontalier a beaucoup changé. Le rôle des acteurs locaux et des territoires se renforce, ainsi que le besoin d'agir à une échelle plus vaste, entre les Etats. Il convient donc d'impliquer tous les niveaux territoriaux (local, régional, national et européen) et de mieux spécifier le rôle de chacun et la synergie entre chaque. Il convient également de croiser les grandes priorités européennes à la réalité de chaque territoire, de jouer de tous les outils du développement et de mener la réforme territoriale dans un sens qui permette aux territoires de mieux coopérer entre eux.

Les nouveaux statuts doivent prendre en compte tous ces besoins.

Concernant le programme de travail de la MOT pour les 3 ans à venir, il doit répondre clairement aux besoins et aux attentes de son réseau ; il doit le faire dans l'esprit de l'intérêt général transfrontalier et européen. Ainsi, il doit définir les grandes orientations et les priorités d'action de la MOT, tout en servant de base pour les conventions à signer avec les partenaires financiers nationaux.

#### **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 19 JUIN 2014**

Le président **Michel DELEBARRE** poursuit la séance avec la validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 19 juin 2014, adopté à l'unanimité.

#### **INFORMATION SUR LA VIE DE L'ASSOCIATION**

**Stéphanie SCHAAL**, en charge de la vie du réseau et des politiques européennes, informe que la MOT compte à ce jour 62 adhérents. Deux adhérents ont quitté le réseau en 2014 : le Conseil général des Alpes maritimes et Transdev ; et deux autres l'ont rejoint : le Forum transfrontalier de l'Arc jurassien et la Conférence transjurassienne. Elle ajoute que l'adhésion de la Région Rhône-Alpes, pour 2015, a été validée par le Conseil régional en octobre.

## PARTENARIAT AVEC LES MINISTERES ET MEMBRES FONDATEURS

#### **CGET**

Laurence GIRARD, directrice des stratégies territoriales au CGET, rappelle que le CGET est une



création récente au service du 1er ministre, fruit de la fusion de trois instances (le Secrétariat général du Comité interministériel des villes, l'Acsé et la Datar), représentant à la fois les villes, les espaces ruraux et l'aménagement du territoire dans une visée de réduction des disparités territoriales. Parmi les grandes actions stratégiques du CGET : approfondir la connaissance des territoires et leurs potentiels pour développer des politiques publiques adaptées ; travailler plus en lien avec les collectivités locales afin que ces politiques publiques soient différenciées et adaptées aux contextes locaux. Les missions de la MOT répondent donc directement à cet objectif du CGET.

Elle précise que pour les territoires transfrontaliers, il reste beaucoup à faire notamment au niveau de la coordination avec les autres Etats.

Concernant le programme triennal de la MOT, il est nécessaire pour la MOT d'œuvrer à la diffusion des bonnes pratiques et à la mutualisation des expériences, visant la recherche de solutions sur des questions concrètes issues du terrain. Les questions de capitalisation, de lien entre études (savoir) et action publique (appropriation pour infléchir les politiques) est essentiel et doit être travaillé par la MOT en terme d'efficacité. Les modes de production et de capitalisation devant remplir cet objectif.

Un autre axe de travail est important pour le CGET : l'expérimentation et l'évaluation, à l'exemple des travaux de la présidence luxembourgeoise (identification des freins au développement, mise en place de "bulles" (espaces d'expérimentation) transfrontalières).

Dans ce contexte, le CGET continuera de soutenir financièrement la MOT sur son programme triennal 2015-2017.

#### Ministère des Affaires étrangères (MAE)

Frédéric BASAGUREN, représentant le MAE en tant qu'ambassadeur pour les questions frontalières, confirme l'attachement du Ministère au partenariat avec la MOT, centre de ressources, réseau pour s'ouvrir aux partenaires de l'autre côté des frontières, mais également apportant une expertise reconnue. Le travail de la MOT est notamment apprécié pour sensibiliser les parlementaires nationaux et européens, ainsi que les institutions européennes aux questions transfrontalières. Il pose ainsi une réflexion : comment l'articuler avec la volonté du ministre des affaires étrangères de développer la "diplomatie économique", tout en soulignant que le premier marché des PME locales est celui de nos voisins. Aussi, il s'agit à la fois de promouvoir l'attractivité du territoire français en y faisant venir des activités (espace disponible côté français), et de faciliter l'emploi transfrontalier avec des offres disponibles de l'autre côté. Les potentialités transfrontalières sont donc à exploiter et la connaissance des territoires à développer.

#### Ministère de l'Intérieur

**Thomas Fauconnier**, chef du Bureau des structures territoriales au Ministère de l'Intérieur (DGCL), salue la qualité du travail de la MOT notamment concernant les GECT. La MOT facilite la mise en place de ces projets. Il souligne que ce n'est pas un hasard si beaucoup de GECT ont ainsi pu être mis en place sur les frontières françaises. Les évolutions législatives en cours sur les collectivités territoriales auront des impacts importants sur la coopération transfrontalière et il faut que la MOT "reconfigure" son propre paysage institutionnel en relation avec la recomposition territoriale en cours.

#### Caisse des Dépôts

**Michel DELEBARRE** rappelle que les moyens financiers alloués à la structure MOT doivent être à la hauteur des objectifs qui lui sont assignés.

Véronique MERCIER, représentant la Caisse des Dépôts, souligne la qualité et la technicité du travail fourni par la MOT, qui "sort du lot" parmi les associations et réseaux soutenus par la Caisse des Dépôts. Elle rappelle que la Caisse des Dépôts accompagne les politiques publiques locales et nationales en faveur du développement territorial et rejoint l'objectif de la MOT concernant les territoires frontaliers. Elle salue le développement du travail en liaison avec les



Directions régionales (diagnostics territoriaux et sensibilisation des acteurs aux questions transfrontalières) et confirme le soutien de la CDC en vue du programme triennal de la MOT.

### REFONTE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ET PROGRAMME DE TRAVAIL TRIENNAL 2015-2017

Quel rôle jouera la MOT pour son réseau dans le contexte des mutations de l'action publique ?

Quels sont les sujets prioritaires en matière de coopération transfrontalière ?

**Michel DELEBARRE** ouvre le débat sur la question des acteurs de la coopération : les collectivités locales souvent très engagées dans les projets ont une très bonne connaissance des questions transfrontalières et sont donc "volontaires", en revanche ce n'est pas le cas pour les acteurs administratifs représentant l'Etat (préfets et SGAR) qui ont le rôle d'impulser et de soutenir ; l'engagement à leur niveau, lié notamment à leur taux de rotation, est très diversifié et le besoin de stimulation sur l'importance du phénomène transfrontalier est très important. La MOT doit continuer de jouer un rôle en ce sens.

Il souligne également que le rôle d'impulsion de la présidence luxembourgeoise sur le transfrontalier, compte tenu des autres présidences à venir moins sensibilisées sur ces questions, sera essentiel. L'intention du Luxembourg d'être proactif sur la question transfrontalière doit en effet "durer" sur au moins trois présidences.

Concernant le rôle de la MOT dans le cadre des mutations de l'action publique en France et du débat actuel d'où sortira une nouvelle géographie des régions, la question des priorités pour les nouvelles collectivités, sera la première question que les nouvelles régions vont se poser. Les dossiers transfrontaliers devront donc trouver leur place dans la nouvelle configuration territoriale avec des partenariats à refonder.

**Claire BOUCHET**, représentant la Région PACA, souligne le rôle "fédérateur" de la MOT qui doit servir également dans ce contexte des mutations publiques.

André ROSSINOT, vice-président du Pôle métropolitain européen du Sillon lorrain, souligne que le dispositif national sur cette réforme n'est pas encore stabilisé. Il est primordial qu'il fasse émerger un niveau de dialogue qui ne sous-estime ni les relations de proximité, ni les relations interétatiques. Il pose également la question du "temps" de l'action, qui doit être plus rapide et inclure la dimension européenne et transfrontalière. Il est nécessaire également que le mot "frontière" reprenne un sens plus positif au regard des concitoyens.

**Michel CHARRAT**, président du Groupement transfrontalier européen, intervient sur le rôle que devra jouer la MOT : les déplacements des centres de décision vont conduire à des flottements sur le territoire et la MOT doit aider à "rebrancher" les prises au bon endroit pour reconnecter les acteurs.

**Michel DELEBARRE** précise qu'il convient de créer de nouvelles procédures de décision ; les départements devront reformuler leurs stratégies selon l'évolution de leurs compétences. Cela pourra créer une accentuation des prises de conscience.

Isabelle PRIANON, directrice du GECT SaarMoselle, souligne le rôle de lobby européen et national important à jouer pour la MOT. Il convient de parler de "territorialité transfrontalière" notamment du fait de la réduction des moyens pour les collectivités et du risque que les projets transfrontaliers soient remis en cause du fait qu'ils seraient en "doublons" (exemple de la thématique tourisme traitée par d'autres acteurs, même si non transfrontaliers). Elle souligne également l'importance de la question des compétences des structures transfrontalières et du transfert de ces compétences (aujourd'hui le statut des GECT pose problème), à porter par la MOT.



**Michel DELEBARRE** poursuit en indiquant que beaucoup de choses sont déjà possibles et qu'il convient de continuer à "expérimenter", en sortant de notre dessin de l'aménagement territorial. La MOT doit aider à faire sauter les blocages mais tous les partenaires doivent être autour de la table.

Peio OLHAGARAY, directeur du développement de la CCI Bayonne-Pays Basque, indique que la réforme territoriale a trois conséquences : le déplacement du centre de gravité de décision, une métropolisation renforcée et une marginalisation des territoires transfrontaliers. Les espaces transfrontaliers sont des espaces de proximité à la frontière bénéficiant d'une connectivité instantanée, or aujourd'hui seulement deux CPER abordent la question transfrontalière. Quelle sera la situation avec des centres de décision encore plus éloignés des frontières ? Les espaces transfrontaliers n'existent pas dans la nouvelle géographie territoriale. Il convient également de décloisonner la question transfrontalière afin qu'elle ne soit pas qu'une question de collectivités et d'instances publiques. Quid de la société civile, de la culture, de l'éducation ?

Il convient aujourd'hui de changer de braquet : les territoires transfrontaliers sont des "petites Europes" or ils concentrent les pires difficultés juridiques. Il faut plaider la cause de l'"experimentation" validée juridiquement, pour sortir du concept de "laboratoire".

**Michel DELEBARRE** confirme que la MOT devrait chercher à étendre ses types d'adhérents dans des secteurs où elle est aujourd'hui peu présente comme la santé, l'éducation, la culture et la dimension "société civile".

**Marc BENVENISTE**, secrétaire général adjoint de la Métropole Nice Côte d'Azur, souligne l'importance du positionnement et de la spécificité des départements, au sein des régions.

**Jean PEYRONY**, directeur général de la MOT, confirme que les nouveaux statuts doivent permettre une meilleure représentation des départements au sein de la structure.

Maria UBACH-FONT, ambassadrice de la Principauté d'Andorre, indique que la question transfrontalière est très importante en Andorre, dans le cadre de la présidence de la Communauté de Travail des Pyrénées, et plus spécifiquement sur des thématiques comme l'accessibilité et le développement économique.

**Michel DELEBARRE** pose la question des "bulles transfrontalières" de la présidence luxembourgeoise.

Jean-Claude SINNER, représentant l'Etat du Luxembourg, précise que l'un des objectifs de la Présidence en matière de cohésion territoriale est de créer un droit à l'expérimentation ou droit "particulier" pour les espaces transfrontaliers s'appuyant sur les règlements GECT et à développer dans une approche qui s'inspire de la procédure actuelle. La "bulle" ne signifie pas qu'on crée un nouveau "droit", mais il s'agit de sortir du droit en place dans chaque Etat par exemple pour étendre des compétences sur des objets particuliers liés aux objectifs du GECT. Cela pose la question des accords interétatiques, mais la bulle doit concerner des espaces assez réduits et être toujours en lien avec un projet de développement territorial, tout en permettant de résoudre une question d'obstacles juridiques. La "bulle" doit donc permettre de sortir de la superposition des cadres juridiques. L'importance des travaux d'observation et de statistiques sont également au centre des préoccupations de la présidence luxembourgeoise.

**Jean PEYRONY** conclut le débat en présentant la réunion de lancement du groupe de travail sur les statuts et le programme de travail, qui a pour mission de répondre à toutes ces questions.

#### **CALENDRIER**

**Jean PEYRONY** présente le calendrier et les prochains événements du réseau. Une note détaillant l'ensemble de ces événements est jointe au dossier.

